

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 175 portant interdictions de séjour dans le Cercle de Djibouti

n° 175

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
12 février 1960Numéro JO
n° 2 du 29/02/1960Date du numéro
29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le séjour dans le Cercle de Djibouti est interdit pendant cinq ans et deux ans aux personnes dont les noms suivent : Ali Roufa Ali, afar ablé, né vers 1933 à Tadjoura, fils de Roufa Ali et de Kadidja Adar, condamné le 23 juin 1959 à six mois de prison et deuxX ans d'interdiction de séjour par le Tribunal Correctionnel pour recel. Ockieh Kamil Merāneh, somali issa oroueh aouss, né vers 16838 à Ali-Sabieh, fils de Kamit Meraneh et de Siego Boeuh, condamné le 18 août 1959 à un an de prison et deux ans d'interdiction de séjour par le Tribunal Correctionnel pour vol et vagabondage. Ibrahim Al Saïd, gadabourcy bahabar élu né vers 1937 à Djibouti, fils Me-Ali Saïd et de Fatima Saïd, condamné le 18 janvier 1960 à quatre ans de prison 8 cinq ans d'interdiction de séiour par le Tribunal Correctiongel pour. tentative de vol, violences-et voies. de

fait à agent de a Force publique. Voussof Ismaël Adjeb, darot doùlbahanté kaled, né vers 1934 à Majunga, fils de Ismaël Adjeb ét de Ibado Odouah, condamné le 18 janvier 1960 à trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour par le Tribunal Supérieur d'Appel pour tentative de vol, violences et voies de fait à agent de la Force publique. Abdi Hassan Mohamed, abar awal houssein abokor, né vers 1933 à Djiboutf fils de Hassan Mohamed et de Kadra Abscoh, condamné le 11 janvier 1960 à trois ans de prison et cinq ans interdiction de séjour par le Tribunal Supérieur d'Appel pour vol. Houssein Hassan Abdillahi, issaäck abar awal abdalkah saad, né vers 1939 à Djibouti, fils de Hassan Abdillahi et de Amina Djama, condamné le 13 janvier 1960 à dix-huit mois de prison et deux ans d'interdiction de séjour par le Tribunal Correctionnel pour vol et vagabondage. Abdillahi Farah Djama, alias Aden Abdillahi Farah, issack habar awal saad moussa maikail, né vers 1942 à Djibouti, fils de Abdillahi Farah et de Sirad Dirieh, condamné le 1er février 1960 à un an de prison et deux ans d'interdiction de séjour par le Tribunal Correctionnel pour volet défaut d'autorisation de séjour. Moussa Ibrahim Hassan, issack habar awal saad moussa akbdallah saad, né vers 1941 à Djibouti, fils de Ibrahim Hassan et de Kada Awaleh, condamné le 1er février 1960 à un än de prison et deux ans d'interdiction de séjour par le Tribunal Correctionnel pour vol. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire général,ÿ. de DARUVAR.